

Vie de la Fac de Droit

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Vie de la Fac de Droit](#)

L'équipe UTCapitole est lauréate du prix Georges Vedel 2017 pour les défenseurs

8 juin 2017

Conseil Constitutionnel

Le prix Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a été attribué à l'équipe d'UT Capitole.



Le prix Georges Vedel 2017 de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a été attribué à l'équipe d'UT Capitole jeudi 8 juin 2017 pour les défenseurs : **bravo à eux !**

A l'initiative de Dominique Rousseau, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne, la finale de la septième édition du concours Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité, organisée par Lextenso éditions et parrainée par le Conseil constitutionnel, s'est tenue **le jeudi 8 juin 2017 au Conseil constitutionnel**.



UT Capitole, qui a participé à chacune des sept éditions de ce concours, est arrivé **4 fois en finale** (2012, 2013 et 2015 et 2017) et **a remporté 3 fois ce concours** (2013 et 2015 et 2017).

Pour cette édition 2017, l'équipe constituée de nos quatre étudiants Léo Garcia (M2 Droit des Collectivités Territoriales), Marie Glinel (M2 Droit Public général), Agnès Vidot (M2 Droit des Libertés) et Camille Vandeweghe (M2 Droit des Libertés) avait été sélectionnée par les membres du jury parmi les 11 équipes candidates.

Le 28 avril, à l'issue de la première épreuve de rédaction de mémoires, quatre équipes avaient été sélectionnées pour participer à l'épreuve finale de plaidoirie : les équipes des Universités d' Evry-Val-d'Essonne et de Lille 2 pour les demandeurs et les équipes des Universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'Université Toulouse Capitole
p o u r l e s d é f e n s e u r s .

C'est face à un jury d'exception présidé par Mme Ariane VIDAL-NAQUET, Professeur agrégée des Universités, que nos étudiants ont brillamment remporté la victoire en défense, face à l'équipe de Paris Panthéon-Sorbonne. De son côté, l'équipe de l'Université Lille 2 a remporté le prix en demande.

Retour en images sur cette édition 2017

Informations complémentaires : Cette année, le jury du concours est composé de :

- Mme Ariane VIDAL-NAQUET, professeur des universités et présidente du jury
- M. Yves CHARPENEL, représentant la Cour de cassation
- M. Edmond HONORAT, représentant le Conseil d'Etat
- M. Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON, représentant le Conseil national des Barreaux
- M. Michel PINAULT, représentant le Conseil constitutionnel
- M. Patrice SPINOSI, représentant le conseil de l'ordre des avocats au Conseil

Mise à jour le 9 juillet 2017

Vidéo

[Retour en images sur l'édition 2017](#)